

# Rendez les 700€ aux salariés de la DORM



30 octobre 2023 – IL – DORM

La restauration des personnels est une activité sociale et culturelle (ASC) relevant de la compétence légale des CSE. C'est un **Avantage Financier**, contribuant à notre pouvoir d'achat ainsi qu'à la **qualité de vie au travail** et à la **santé** des salariés. Orange SA reverse annuellement à chaque CSE un **budget Restauration** correspondant à **2.26% de sa masse salariale**, soit environ **1 millions € par an pour la DORM**. Au début de la mandature du CSE 2019-2023, la CFE-CGC Orange a **désapprouvé la délégation du budget restauration à Orange** contrairement à **trois autres OS** qui l'ont voté.

Le bilan de la restauration présenté ce jeudi **26 octobre 2023** en CSE par le **président de la commission restauration** reste **sans saveur**. Plus light que ce qui nous a été servi, tu meurs ... de faim. **Les salariés ont énormément perdu sur trois ans.**

Nous avons demandé par deux résolutions la **restitution par le CNR du reliquat non consommé** et l'**arrêt de la délégation de gestion** : **Toutes les autres OS ont voté CONTRE ou ABSTENTION.**

## Les bilans restauration de 2021 à 2023

Les élus de la **CFE-CGC Orange** ont présenté un **bilan clair et facile à comprendre**, accessible à tous sans nécessiter de connaissances approfondies.

En résumé, nous avons démontré une **perte moyenne de 234€ par an**, ce qui équivaut à une **perte totale de 704€ cumulés** sur la période de 2021 à 2023. Au global, tous les salariés de la DORM ont subi une **perte de pouvoir d'achat** s'élevant à **652 654€** sur une période de 3 ans.

	2020	2021	2022
Budget restauration DORM	1 036 205,00 €	1 042 048,00 €	1 034 557,00 €
Effectif moyen	957	935	910
Valeur de la subvention (A*)	5,55 €	5,55 €	5,67 €*
Nb de subventionnement (TRp + Dématérialisé)	161 040	156 276	123 233
Budget consommé	893 772,00 €	867 331,80 €	699 141,89 €
Moyenne de subvention/Salarié (B*)	168,28 €	167,14 €	135,42 €
Nb de subvention/vs jour de travail	81%	80%	65%
Reliquat non consommé	142 433,00 €	174 716,20 €	335 415,11 €
Reliquat par salarié	148,83 €	186,86 €	368,59 €
Perte par salarié si subvention tous les jours (208jrs-B*)/A*	220,47 €	226,77 €	411,77 €

\* 8 mois à 5,55€ et 4 mois à 5,92€

L'explication du **président de la commission de restauration**, soutenu et relayé par un représentant d'Orange SA de la Direction Délégué de la Restauration (DDR) c'est qu'avec la décision de déléguer le budget de restauration, **ils n'ont pas à rendre des comptes sur le restant non consommé par les salariés.**

Pire même, ils comparent votre dotation de droit à votre cotisation mutuelle et donc pas de retour possible. C'est une **tactique visant à rendre la situation plus acceptable en mélangeant différents aspects** de la question avec des éléments incomparables.

De plus, affirmer que cet excédent contribue à "**l'équilibre financier**" des **cantines Orange** en métropole relève d'une **argumentation discutable**.

Quand on sait que **Orange finance avec la subvention restauration des salariés les projets immobiliers et le paiement de ceux qui gèrent la délégation restauration** et qu'en parallèle plus de **40 cantines ont été fermées depuis 2019**, et il est à craindre que cette **tendance de mutualisation s'aggrave**.

**Quel intérêt de déléguer cette activité si c'est pour perdre du pouvoir d'achat ?**

# Il faut stopper l'hémorragie

Nous avons donc, dans votre intérêt, demandé le vote des 2 résolutions suivantes :

## Résolution 1

Pour **demander la restitution du surplus** des sommes perçues depuis les 3 dernières années soit 652 564 € ... **ce qui représenterait pour vous un gain de pouvoir d'achat de 700 € en plus avec la redistribution de ce budget.**

### Vote des élus

- Pour : CFE-CGC Orange
- Contre : CFDT, FO, Unsa
- Abstention : SUD

En toute responsabilité, la CFE-CGC Orange se devait réclamer enfin ces sommes.

**Malheureusement pour les salariés de la DORM, les autres Organisations Syndicales** ont une position claire et indiscutable en **les rejetant** : Elles montrent **peu d'égards pour les intérêts des personnels** de la DORM. Ces OS n'ont pas voulu engager la responsabilité des futurs élus alors même qu'avec le vote de la délégation en 2019, le CSE se trouve toujours engagé pour la restauration même avec la prochaine mandature. C'est une **manière simpliste de se dérober** et de nous accuser d'irresponsabilité. **Quelle est la plus grande irresponsabilité entre le refus de récupérer l'argent des salariés et d'éluider nos deux résolutions ?**

**Ces mêmes OS**, qui voulaient améliorer le pouvoir d'achat en raison du coût de la vie élevée, une priorité essentielle à Mayotte et à La Réunion, **ont préféré satisfaire le dogme de la Métropole au lieu de penser à vous.**

Leur opposition démontre clairement qu'ils sont prêts à vous priver d'environ 200€ par an pour les années à venir.

## Faites le choix de récupérer votre argent

En votant pour la CFE-CGC Orange au CSE en novembre prochain, vous choisirez **les règles de gestion** des Activités Sociales et Culturelles (ASC) et de la restauration **simple**, qui s'appliqueront pour 4 ans dans votre établissement.

## Résolution 2

Pour **reprenre la gestion du budget restauration au niveau du CSE de la DORM** et ne plus le laisser en délégation à Orange SA qui spolie une partie de vos subventions pour financer ses cantines de métropole.

### Vote des élus

- Pour : CFE-CGC Orange
- Contre : CFDT, FO, Unsa
- Abstention : SUD

**Vous oublierez les tracasseries de gestion pour obtenir vos Titres Restaurant avec la garantie de vous reverser la partie non commandée** en début d'année suivante dans votre compte des Activités Sociales et Culturelles.

## C'est ce que réalise la CFE CGC là où elle est majoritaire

### 1 437 € pour votre restauration !

Aujourd'hui, tous les personnels de SCE et d'OFS disposent d'une subvention de **6,91 € par jour de travail, soit 1437 €** (pour 208 jours travaillés) quel que soit leur site de travail (y compris pour les jours **de télétravail conventionnels ou occasionnels**).

**Une équité et une liberté que nous voulons pour l'ensemble des personnels de la DORM !**



## LA CFE-CGC ORANGE REVENDIQUE

- ▶ La reprise de la gestion du budget Restauration par le CSE DORM et ne plus se laisser dicter les règles par Orange SA la Direction Délégué de la Restauration
- ▶ Redistribuer à tous l'ensemble des budgets de façon équitable et sans délégation de gestion
- ▶ Une subvention par jour travaillé, une simplification des processus, des règles et des modalités de gestion de la restauration



CHOISISSEZ  
CEUX  
QUI  
AGISSENT !



Ingrid Dobaria 0693 21 85 16  
Jean Michel Maillot 0692 07 40 74  
Sylvain Gadiollet 0693 21 55 53  
Jean-François Payet 0692 00 45 57

Abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](https://bit.ly/abtCFE-CGC)  
Tous vos contacts : [bit.ly/annuaire CFECGC](https://bit.ly/annuaire CFECGC)



[cfecgc-orange.org](https://cfecgc-orange.org)  
in x @ f